



FORMATION POST-PERMIS

la formation post- permis correspond à un stage dont la forme et le contenu ont été rigoureusement définis par le Ministère des Transports.

Seuls les établissements labellisés par les préfetures sont en droit de dispenser ces formations. Les intervenants, formateurs diplômés pour l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, doivent de plus disposer d'une attestation de suivi de stage spécifique « formation post-permis ».

Public concerné :

Les jeunes conducteurs ayant le permis de conduire depuis moins de 2 ans

Quels sont les objectifs ?

La formation post-permis s'inscrit dans une démarche préventive qui vise à réduire le sur-risque d'accident. Après un début d'expérience de la conduite, il est important de pouvoir renforcer la formation par une approche de thèmes comme les limites de ses aptitudes, les différences perceptives, la notion de risque et de responsabilité.

Comment est-elle organisée ?

La formation post-permis s'effectue sur 1 journée complète.

Le stage comporte une phase d'évaluation de la conduite des stagiaires et une phase d'animation. Lors de la première phase, l'animateur est accompagné au maximum de deux élèves. Chacun des deux participants conduit à tour de rôle avec le formateur et une première évaluation est faite. La seconde phase consiste à amener le stagiaire à prendre conscience de ses motivations et de ses représentations par rapport à la sécurité routière et à le sensibiliser aux dangers de la route et aux situations à risques.

Programme :

- 1- Accueil, présentation et tour de table
- 2- Effets et méfaits de la vitesse :
 - les lois psychophysiologiques
 - le conducteur : mode de fonctionnement
 - perception visuelle
 - capacité d'estimation
 - répartition des défaillances
 - vitesse et distance d'arrêt

3- Exercices pratiques

- estimation de la vitesse et des distances
- évaluation des distances d'arrêts

4- Alcool, drogue et autres produits psycho-actifs, téléphone et conduite

- alcool : équivalence des verres, troubles liés à l'alcool, conséquences pour l'assurance et sanctions

- drogues : effets et sanctions

5- Exercices pratiques :

- conduite économique
- conduite apaisée

6- Théorie de l'éco-conduite

- définition et entretien

7- Bilan de la journée et validation : attestation post-permis auto